



Paracha Réé - 8 Divrei Torah

Sommaire

- Résumé de la paracha Réé
- Réé : 3 jolies perles sur la Paracha
- Réé - L'obligation de l'effort, pas du résultat !
- Réé - Pourquoi faut-il des séfarades, achkénazes, 'hassidim,... ?
- Réé - Savoir prodiguer du 'Hessed, du Bien aux autres
- Réé - Le deuil, car l'âme est notre identité profonde...
- Paracha Rééh : ne pas céder à l'habitude !
- Paracha Rééh : le bonheur, dans l'observation de tous les commandements
- Paracha Rééh : La Mitsva de Maasser en application

Résumé de la paracha Réé

La Paracha "Rééh" commence une nouvelle partie du livre de Devarim. Alors que les sections précédentes revenaient sur les événements du peuple dans le désert et sur les leçons à en tirer, celle-ci traite de la venue en Terre d'Israël, et des lois qui s'y appliqueront, en général, et en ce qui concerne les idoles, par opposition au Sanctuaire de Hachem, au lieu qu'Il choisira. La Paracha commence par l'ordre de donner la bénédiction et la malédiction sur l'accomplissement des Mitsvot, en arrivant à Elonei Moré. Ensuite, on ordonne au peuple de servir Hachem à l'endroit choisi comme centre unique, après avoir extirpé les idoles, et de ne pas se laisser entraîner par les divers incitateurs qui risquent de faire fauter Israël en les détournant de Hachem. Le corps doit être sanctifié dans sa forme extérieure et dans la nourriture, « car tu es un peuple saint ». On observera le "Maasser" et la Chemita dans la récolte de la terre et la vie de la société par la chemita de l'argent et la générosité envers les pauvres, et par la Chemita de l'esclave qui redevient libre ou se fait percer l'oreille. A la fin de la Paracha il est question d'un service plus facile qui a également lieu dans le Sanctuaire, à propos de l'aîné de la bête quand il n'a aucun défaut, et les sacrifices des fêtes.



Le Choul'han Aroukh des Femmes

Ouvrage unique en son genre qui compile l'ensemble des Mitsvot et coutumes juives liées aux femmes et jeunes filles, Séfarades comme Achkénazes, expliquées dans un langage simple et adapté à toutes.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Réé : 3 jolies perles sur la Paracha

Vendredi 14 Août 2015 - Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Elève du [Collel Vayizra' Itshak](#), Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 jolies perles d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

La Tsédaka sauve de la mort

« Tu ne fermeras pas ta main à ton frère nécessiteux » (Dévarim 15, 7)

Le Rav Galinsky, de mémoire bénie, raconte cette histoire extraordinaire :

Deux radins se rencontrèrent. L'un dit à son compère :

« Nous sommes tellement méprisables que nous ne méritons ni ce monde-ci, ni le monde futur ».

- Pour quelle raison ?

- Nous ne profitons pas de ce monde-ci car nos habits sont déchirés, et nous ne consommons que les restes de nourriture. De plus, le monde futur n'est pas non plus pour nous puisque nous ne donnons pas de Tsédaka !

- Tu dis des bêtises, car tu ne peux pas nier que le fait de se contenter de peu dans ce monde-ci soit un plus grand plaisir que tous les autres plaisirs de ce monde. Mais concernant le monde futur, il est possible que tu aies raison. Cependant, je pense avoir trouvé une solution...

Etonné, le premier radin demanda : « De quoi s'agit-il ? »



Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Le second radin répondit : « J'ai fait un vœu de ne jamais tendre ma main à qui que ce soit et pour quoi que ce soit, et je suis très pointilleux sur ce vœu. Ainsi, je suis sûr que dans le Ciel, on ne me fera aucun reproche à ce sujet. De plus, ce n'est pas seulement pour la Tsédaka que je ne tends pas ma main ! »

- Je doute que ta solution soit la bonne, mais fais-moi une promesse : si tu arrives là-haut avant moi, tu me raconteras ce qui s'est passé en m'apparaissant en rêve !

- Je te le promets.

Les années passèrent et effectivement, le second radin quitta ce monde en premier. Peu de temps après, il apparut dans le rêve de son ami avec une mine dépitée. Le premier radin lui dit :

« Apparemment, ils n'ont pas tenu compte de ton vœu ! »

- Si, bien au contraire. Mais ils m'ont montré qu'un jour, je me trouvais dans le fleuve en train de me baigner, et que je faillis me noyer lorsqu'une personne me tendit la main pour me sauver et qu'elle me sortit de l'eau indemne. Dès lors, on m'a demandé dans le Ciel :

- Comment se fait-il que tu aies tendu ta main à ton sauveur ? Tu as transgressé ton vœu !

Je répondis qu'il s'agissait d'un cas de vie ou de mort, et que mon vœu ne s'appliquait pas dans cette situation. Mais ils me rétorquèrent :

« Si c'est ainsi, pourquoi n'as-tu pas donné de Tsédaka puisqu'il est écrit que celle-ci sauve de la mort ?! Cela non plus ne concerne pas ton vœu ! »

Le radin conclut : « Ils m'ont alors jugé avec sévérité. Je te conseille donc de faire le même vœu que moi ; néanmoins, fais bien attention de ne pas te baigner dans un fleuve... »

Donner et donner encore et encore

« Il faut lui donner, et lui donner sans que ton cœur ne le regrette... » (Dévarim 15, 10)

Pourquoi est-il écrit le mot donner à deux reprises ?

Il arrive parfois qu'un intermédiaire vienne nous demander de la Tsédaka pour une personne nécessiteuse. Une fois qu'on l'a donnée, le pauvre vient en personne demander une nouvelle fois de l'aide.

Grâce à cette répétition de la Torah, nous apprenons qu'il faut lui donner à nouveau de la Tsédaka, et ne pas compter sur la première !

Briser l'envie

« Tu ne dois pas manger de pain levé avec ce sacrifice » (Dévarim 16, 3)

Lors de la fête de Pessa'h, nous consommons exclusivement des Matsot et nous nous éloignons du plaisir de



Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



consommer du 'Hamets. Cette fête a donc pour but de briser nos envies.

Le Rabbi de Viznitz, de mémoire bénie, s'abstenait de fumer durant Pessa'h. Lorsqu'on le questionna à ce sujet, il répondit :

« J'ai deux plaisirs : étudier la Torah et fumer. Or, à Pessa'h, je dois briser mes envies. Donc à votre avis, lequel de ces deux plaisirs vais-je abandonner ? »

Chabbath Chalom



Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Rée - L'obligation de l'effort, pas du résultat !

Mercredi 12 Août 2015 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

Dans la paracha Rée il est écrit : « Si ton frère, le fils de ta mère, si ton fils ou ta fille, ta femme ou ton ami vient secrètement te séduire, en disant : "Allons servir des dieux étrangers", que toi ni tes pères n'avez connus, tels que les dieux des peuples qui sont autour de vous, à proximité ou loin de toi, d'un bout à l'autre de la terre ; n'accepte pas, ne l'écoute pas, que ton œil n'ait pas pitié, ne l'épargne pas, ne dissimule pas son crime ; au contraire tu devras le tuer... ! » (Devarim, 13:7-10) Rachi explique, sur les mots « **Ne l'écoute pas** » : *S'il te supplie de lui pardonner, comme il est dit : « Tu devras l'aider » — celui-ci, tu ne dois pas l'aider.*

Sur les mots « **Que ton œil n'ait pas pitié** » : *La Thora dit : « Ne sois pas indifférent au danger de ton prochain » — concernant cette personne, tu ne dois pas avoir pitié.*

Sur les mots « **Ne l'épargne pas** » : *Ne recherche pas ses mérites.*

Dans la *paracha* de cette semaine, la Thora évoque les lois relatives au *messith*, celui qui tente de convaincre ses frères juifs de se tourner vers l'idolâtrie. La Thora nous demande de juger cet individu très sévèrement – plus encore que tout autre transgresseur.

Rachi explique les mots de la Thora montrant qu'il s'agit d'une exception aux règles générales d'interaction ; à son égard, aucune *mitsva* d'entraide ne s'applique. De plus, dans les autres cas de présumés coupables, le Tribunal est tenu de rechercher toutes les circonstances atténuantes possibles pour ne pas les mettre à mort. Mais en ce qui le concerne, elle nous ordonne de ne chercher aucun mérite. *Hazal* affirment que cet homme est puni par les Cieux plus durement que les autres, parce qu'il a voulu écarter d'autres Juifs de la *avodat Hachem*, ce qui est extrêmement grave.

On l'apprend de Jéroboam, le premier roi du royaume d'Israël. Il entraîna les Juifs de cette région à s'adonner à



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



l'idolâtrie et est l'un des trois rois que la *michna*[1] déclare exclus de Monde Futur. Selon 'Hazaï, il incarne l'archétype du *racha*[2], bien que d'autres rois aient commis de plus graves fautes, parce qu'il incita d'autres Juifs à pécher.

Le *Alter* de Kelm *zatsal* fait une remarque intéressante ; il souligne que la personne qui incite à la faute est jugée très rigoureusement, même s'il ne réussit pas, finalement, à faire trébucher d'autres personnes. Nous savons que *mida tova mérouta mipouranout* — la récompense pour les bonnes actions est proportionnellement plus grande que la punition pour les fautes. Ainsi, si quelqu'un tente de faire l'inverse du *messith* — à savoir, qu'il rapproche un Juif de la Thora, son salaire sera d'autant plus grand que la sanction du *messith*. Et, ajoute le *Alter*, c'est le cas même si le *mékarev* ne parvient pas à un résultat tangible. Ceci nous enseigne une leçon fondamentale – Hachem nous demande d'essayer d'accomplir Sa volonté. Le résultat n'est pas entre nos mains et est donc indépendant de la récompense que la personne recevra.

Ce principe fut évoqué par le *rav* Its'hak Hutner *zatsal*, dans une lettre au *rav* Moché Sherer *zatsal*[3]. Ce dernier a longuement œuvré pour recevoir des aides financières en faveur des écoles privées en Amérique, mais en vain. *Rav* Hutner lui rappela les trois règles énoncées par *rav* Israël Salanter concernant l'œuvre accomplie pour la communauté. L'une d'elles est de ne pas rechercher la réussite. Il souligna qu'Avraham Avinou n'a finalement pas sacrifié son fils Its'hak, mais le mérite de cette offrande lui est entièrement accordé. Et *rav* Hutner de conclure : « L'homme a l'obligation d'agir, pas d'accomplir. » Le reste est entre les mains d'Hachem.

Rav Sherer développe cette idée grâce à une *guemara* dans Berakhot[4]. Elle affirme que si quelqu'un prévoit de faire une *mitsva*, mais qu'il ne peut finalement pas l'accomplir, la Thora considère qu'il a tout de même mené son projet à bien. La *guemara* emploie l'expression « *maalé alav* », que l'on traduit par « on le considère comme », mais qui signifie littéralement « s'élève sur lui ». Ainsi, la récompense pour la *mitsva* inaccomplie est élevée au-dessus (elle est donc supérieure) de celle réalisée. Ceci, parce que la personne qui a voulu faire cette bonne action n'a même pas eu la satisfaction de l'avoir effectuée.

Nous avons expliqué que la personne qui incite à la faute est sévèrement punie, même si elle ne parvient pas à bout de ses efforts. Inversement, le *mékarev* est grandement récompensé, même s'il échoue dans son entreprise. *Rav* Hutner nous a appris que c'est le cas de toute personne qui souhaite s'élever spirituellement. Le 'Hafets 'Haïm *zatsal* précise, concernant l'étude de la Thora, que quand on quitte la Maison d'Étude, on dit : « Nous [ceux qui étudient la Thora] travaillons dur et ils [ceux qui recherchent la matérialité] travaillent dur. Nous peinons et recevons une récompense ; ils peinent et ne reçoivent pas de récompense. » Que signifie cette phrase ? Ceux qui travaillent et sont portés par la matérialité récoltent certainement les fruits de leur dur labeur !

Le 'Hafets 'Haïm explique que cette prière parle de celui qui fournit de gros efforts, mais n'atteint pas le résultat escompté (par exemple, celui qui essaie de construire une maison, mais qui n'y arrive pas). Il n'obtient aucun gain de tout son travail. En revanche, celui qui s'efforce de comprendre la Thora reçoit un grand salaire, même s'il ne parvient pas à éclaircir parfaitement l'ensemble du sujet ; ceci, parce que, comme le dit *rav* Hutner, Hachem juge l'effort. C'est ce qui nous est demandé, et la réussite dépend d'Hachem.

Puissions-nous tous mériter d'intérioriser cette leçon dans tous les domaines de la *rou'haniout* (spiritualité) et de déployer un maximum d'efforts pour nous rapprocher (et rapprocher nos frères Juifs) d'Hachem.

[1] *Sanhédrin*, 90a.

[2] Voir *Pirké Avot*, 5:21.

[3] *Rav* Sherer était le dirigeant de *Agoudat Israël*, il œuvra en faveur du monde orthodoxe, durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

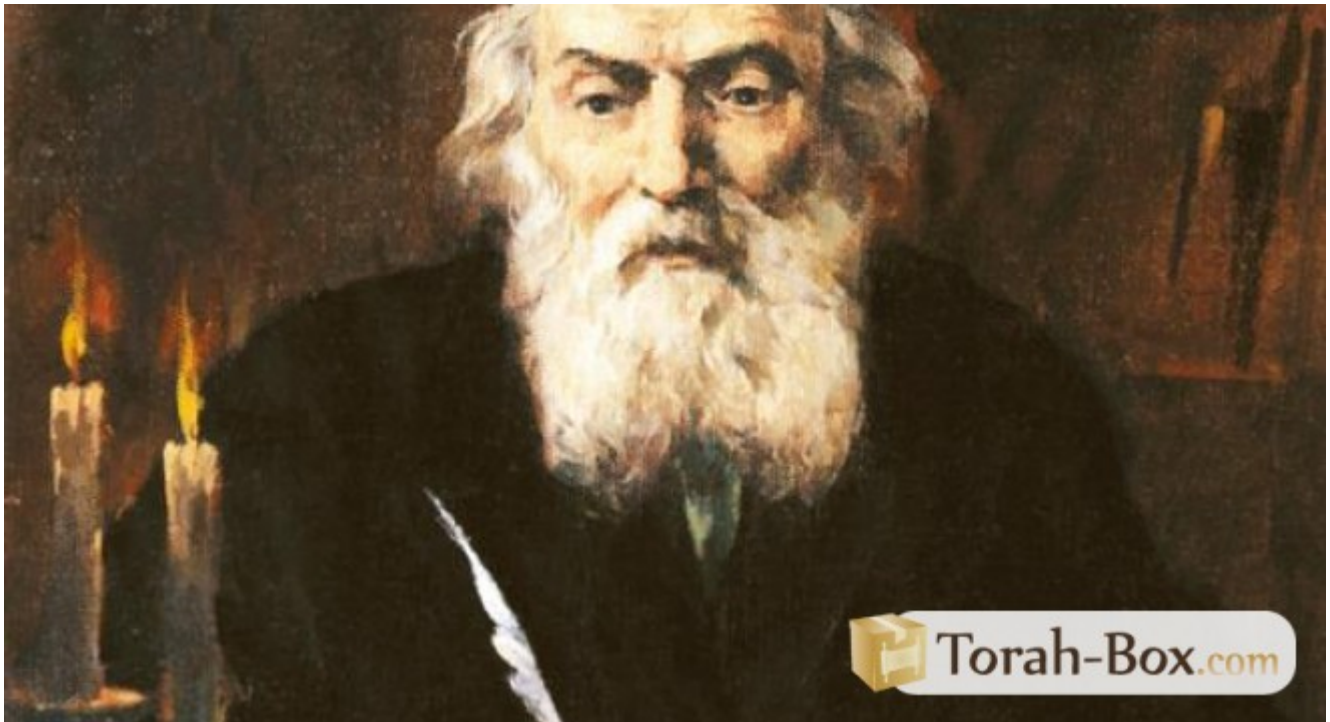
[4] *Berakhot*, 6a. Voir aussi *Kidouchin*, 40a.



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parashot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Rée - Pourquoi faut-il des séfarades, achkénazes, 'hassidim,... ?

Vendredi 22 Août 2014 - Rav David HADDAD - © Torah-Box

La paracha de Réé (14, 1) nous dit : ??????? ?????? ??????? ?????????? ??? ?????????????? (Vous êtes les enfants de l'Eternel votre D.ieu, ne vous tailladez pas le corps).

Le *Yalkout Chimoni* rapporte une interprétation différente des mots : « *Lo titgodédou* » [littéralement : « ne vous tailladez pas »], selon laquelle il s'agirait d'une défense de former au sein du peuple juif des groupes divisés les uns des autres [de la racine « *agoudot* » : des groupes].

On raconte qu'un homme vint trouver un jour le 'Hafets 'Haïm en lui demandant : « Comment se fait-il que notre peuple connaisse tant de coutumes et de mouvements différents les uns des autres ? Les '*Hassidim* prient d'une certaine manière, les '*Mitnagdim* d'une autre et les Séfaradim encore d'une autre façon. Même au sein des mouvements hassidiques, chacun d'eux opte pour une approche spécifique : certains prient avec enthousiasme et ferveur, d'autres plus calmement, voire avec austérité, etc. Ne serait-il pas préférable que toute la communauté juive s'accorde pour suivre un même rite ? » « En vérité, répondit le 'Hafets 'Haïm, vous auriez pu poser la même question au tsar en personne. Pourquoi a-t-il besoin de se doter d'armées différentes, elles-mêmes composées de régiments distincts ? Pourquoi donc disposer d'une infanterie, d'une cavalerie, d'une marine, d'une artillerie, etc. ? Ne serait-il pas plus sage de rassembler toutes ces troupes dans un seul corps militaire, de toutes les munir avec les mêmes armes et de nommer à leur tête un seul général en chef ? Je suis certain qu'en agissant ainsi, le tsar s'épargnerait beaucoup de tracas...

Mais la réponse, toute personne sensée la connaît : chaque unité militaire possède ses propres fonctions et doit remplir des missions spécifiques. Le but d'une armée est en effet de défendre le pays et de vaincre l'ennemi et pour ce faire, elle est obligée d'étendre ses champs de manoeuvre pour être présente sur tous les fronts. Et de fait, ce qu'un fantassin parvient à réaliser, aucun cavalier ne le peut, et vice-versa. Si le fantassin peut tenir tête à l'ennemi sur le front, le cavalier jouit quant à lui d'une capacité de mouvement beaucoup plus importante et peut ainsi poursuivre l'ennemi dans ses retranchements ou battre plus vite en retraite. De même pour l'artillerie : elle est



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



capable d'atteindre l'ennemi à longue distance, ce qu'aucun autre soldat ne peut faire. Même les soldats qui sonnent du clairon ont leur propre importance car bien qu'ils ne mènent pas le combat, ils sont néanmoins capables de galvaniser les troupes au son de leur instrument.

« Quant à nous, enchaîna le 'Hafets 'Haïm, notre mission sur terre est de vaincre le Satan, qui nous incite à nous détourner de la Torah. Nous sommes donc continuellement en quête de stratégies pour le dominer et le vaincre. C'est la raison pour laquelle notre « armée » est composée de différentes troupes : une infanterie, une cavalerie, une artillerie, etc. Chacune d'elles a sa propre importance, car elle affronte l'ennemi à sa manière, avec les armes qu'elle maîtrise le mieux, et nul ne saurait se substituer à l'action de l'autre. Un groupe utilise la force de l'étude de la Torah, un autre celle de la prière et un troisième sa flamme et son enthousiasme. L'essentiel est que chacun de ces groupes sache que tous mènent un seul combat, à savoir une guerre contre le mauvais penchant. »



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Rée - Savoir prodiguer du 'Hessed, du Bien aux autres

Mercredi 20 Août 2014 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

La *paracha* de cette semaine, Rée, parle de la *mitsva* de *tsédaka*. La Thora nous demande de donner à l'autre « en raison de ses besoins, de ce qui peut lui manquer. » [1]

'Haza! déduisent du mot « lo – [à] lui » situé en fin de *passouk*, qu'il faut agir en fonction des besoins spécifiques à chacun. Ainsi, si un homme riche, qui menait un train de vie fastueux, s'appauvrit, il faut lui fournir de quoi vivre selon le standing auquel il était habitué. [2]

'Haza! racontent d'ailleurs qu'un homme avait l'habitude de voyager dans une voiture tirée par des domestiques. Quand il perdit son argent, Hillel Hazaken se soucia de mettre une voiture à sa disposition et courut lui-même à ses devants ! [3]

Il s'agit d'un principe fondamental concernant le 'hessed [4] — il faut donner en fonction des nécessités spécifiques de l'autre.

Faire du 'hessed, c'est aussi savoir discerner les besoins d'autrui et s'efforcer de les satisfaire. Ce n'est pas facile ; chacun voit les choses sous son propre point de vue ; on risque donc de projeter nos désirs et nos besoins personnels sur ceux d'autrui et lui donner ce qui nous est important plutôt que ce qui lui convient.

Par exemple, celui qui aime les pommes présumera que son ami aime aussi en manger et pensera donc avoir fait un grand 'hessed en lui en donnant. Or, l'ami en question préfère peut-être les oranges. Ainsi, la personne à l'origine de ce « 'hessed » n'aura pas véritablement satisfait le désir de son prochain, parce qu'elle pensait qu'ils avaient les mêmes goûts.

Ce concept semble contredire la *mitsva* la plus élémentaire du *ben adam la'havéro* (les relations entre deux



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



individus) : celle d'aimer son prochain comme soi-même. Hillel l'explique ainsi : « Ne fait pas à ton ami ce qui t'est détestable. » Il faut traiter l'autre comme nous voudrions l'être. Il n'est alors pas nécessaire d'essayer de comprendre les besoins d'autrui ; la *mitsva* se limite à agir envers le destinataire selon les préférences de celui qui donne. Si l'on aime les pommes, on doit en donner à son ami, parce qu'on aurait bien aimé recevoir le même bienfait, la préférence de l'ami ne rentre donc pas en ligne de compte.

Le 'Hafets 'Haïm *zatsal* soulève cette difficulté en ce qui concerne les lois du *lachon hara* [5]. Certaines déclarations ne sont pas forcément du *lachon hara*, tout dépend du sujet de discussion. Dire, par exemple qu'Untel étudie la Thora quatre heures par jour peut être positif ou bien constituer du *lachon hara*. C'est fonction de la personne concernée. Dire d'un homme qui travaille, qu'il étudie également quatre heures par jour est élogieux. Mais dire la même chose d'un *avrekh* (étudiant du *kollel*) serait du *lachon hara*.

On peut alors poser la question soulevée précédemment : celui qui travaille aimerait bien que l'on dise à son propos qu'il étudie quatre heures par jour ; lui est-il alors permis de dire la même chose sur quelqu'un d'autre, qui, lui, est supposé étudier toute la journée ?

Hillel affirme qu'il est interdit de faire à l'autre ce qui nous déplaît ; or il est question d'une déclaration dont on aurait bien voulu être l'objet. Le 'Hafets 'Haïm répond que quand Hillel dit : « Ne fais pas à ton ami ce qui t'est détestable », cela signifie que si l'on était à son niveau ou si l'on vivait la même situation, cela nous aurait déplu (même si de notre point de vue actuel, ce n'est pas une chose désagréable).

La *mitsva* d'aimer son prochain comme soi-même ne contredit pas le principe de faire du '*hessed* en tenant compte des besoins d'autrui. De la même manière que nous aurions voulu que notre ami se conduise à notre égard avec le maximum de bienveillance et qu'il évite de nous faire ce qui nous incommode, nous devons, nous aussi, agir avec l'autre de la façon qui lui convient le plus.

Le *rav* Israël Salanter *zatsal* enseigna, par ses discours, mais aussi par son attitude, l'importance de prendre en compte les besoins et les situations de l'autre. Un de ses disciples le vit un jour parler avec un homme de sujets futiles, chose bien peu habituelle chez le *rav* ; il ne conversait généralement que de Thora. Plus tard, lors d'une discussion concernant les paroles oiseuses, l'élève demanda au *rav* Salanter pourquoi il avait parlé de choses si vaines.

Ce dernier lui expliqua que l'homme avec lequel il avait discuté était déprimé et qu'il avait besoin d'encouragements. « Comment aurais-je pu lui remonter le moral et l'égayer ? Par des paroles de moussar (morale juive) et des leçons sur la crainte de D. ?! La seule solution était d'entamer une conversation légère et agréable portée sur des sujets matériels. » [6] Il avait compris les besoins de cet homme et agit en conséquence.

Pour prodiguer un véritable '*hessed*, il faut donc percevoir les besoins de notre prochain, et non s'imaginer que ce qui est important à nos yeux l'est également aux siens. C'est un travail en continu, dans tout type de relation.

Au sein du couple, l'homme et la femme ont souvent des intérêts différents ; quand une femme parle de quelque chose qui lui tient à cœur, son mari peut ne pas être particulièrement intéressé par le sujet. Mais il doit réaliser que c'est important pour elle et y prêter attention. Aussi, les enfants ont des centres d'intérêt très différents de ceux de leurs parents et ceux-ci peuvent ne pas être fascinés par les désirs puérils de leurs enfants.

Néanmoins, il est essentiel de ne pas rejeter et dédaigner les discussions enfantines enthousiastes, ce serait un sévère manque d'empathie et d'égard pour eux. De telles situations sont monnaie courante et il est essentiel de travailler dans cette discipline afin de devenir un *baal 'hessed* authentique.

[1] Parachat Réeh, 15:8.



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



[2] *Sifri*, 116 et *Ketouvoth*, 67b.

[3] Le comportement d'Hillel pose un problème par rapport à l'avis du Roch sur le principe de « *zaken veéno lefi kevodo* ». La *guemara*, dans le deuxième chapitre de *Baba Metsia* affirme qu'un '*hakham* (érudit en Thora) est exempté de la *mitsva* de *hachavat avéda* (rendre un objet perdu) si le fait de ramasser l'objet perdu en public porte atteinte à sa dignité. Le Rambam estime que bien qu'il en soit dispensé, il a le droit, et est même encouragé à accomplir cette *mitsva*. En revanche, le Roch, considère que cela lui est interdit dans un tel cas, car ce serait un *bizayon* (un dénigrement, une honte) pour la Thora. Hillel était bien évidemment un *talmid 'hakham* ; comment pouvait-il alors, selon l'avis du Roch, courir devant la voiture – action dégradante, bien qu'accomplissement de la *mitsva* ? Toute réponse ou approche à cette question est la bienvenue...

[4] Ce concept ne se limite évidemment pas à la *tsedaka*, mais s'applique à toutes les formes de '*hessed*. En effet, le *Séfer Ha'Hinoukh* écrit que « Celui qui aide son prochain, que ce soit par un prêt d'argent, de nourriture ou autres, ou par des paroles bienveillantes, accomplit la *mitsva* de *tsédaka*. » (*Hinoukh, mitsva* 479.)

[5] 'Hafets 'Haïm, *Hilkhot lachon hara, klal 5, halakha 6*.

[6] *Étincelles de moussar*, Zaitchik, p. 31.



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Rée - Le deuil, car l'âme est notre identité profonde...

Mardi 30 Juillet 2013 - Rav Yehonathan GEFEN

Dans la parashat Réé, la Thora décrit brièvement quelques-unes des pratiques de deuil adoptées par les non-juifs à l'époque du don de la Thora. Certains s'infligeaient de graves blessures, d'autres se rasaient entre les yeux. La Thora interdit ce genre de comportement : « Vous êtes les enfants de D. ne vous tailladez pas, ne vous rasez pas entre les yeux pour [porter le deuil] d'un mort ». Aussi, dans la parashat Kedochim, la Thora nous enjoint : « Ne tailladez pas votre chair à cause d'un mort, ne vous imprimez pas de tatouage ; Je suis Hachem »

Ces *mitsvot* nous enseignent qu'il ne faut pas lacérer son corps en signe de deuil. D'autre part, il existe une obligation (*mitsvat asséh*) de déchirer son vêtement lors du décès d'un proche parent (connu sous le nom de *keriya*). Le Choul'han Aroukh régit : « Celui dont un proche est décédé (s'il s'agit d'un parent sur lequel on est tenu de porter le deuil) doit déchirer [son vêtement] pour lui ». Il est étonnant de constater que deux actes très ressemblants sont considérés si différemment dans la loi juive, au point que la mutilation est prohibée, mais qu'il peut être obligatoire de déchirer ses vêtements !

Pour comprendre la différence entre le fait de se blesser et celui de déchirer ses vêtements, il nous faut analyser dans la Thora le premier épisode où les vêtements jouent un rôle – à savoir le *'heth* (la faute) de Adam HaRitchon. La Thora nous raconte qu'avant la faute, Adam et 'Hava ne portaient aucun vêtement, et qu'ils n'en ressentaient aucune gêne. Par contre, après avoir mangé du fruit interdit, ils réalisèrent qu'ils étaient dévêtus et mirent des habits pour couvrir leur honte. Quel est le changement qui s'est opéré à la suite de la faute ? Nous savons que l'homme est composé de deux éléments contraires : un corps et une âme. Apparemment, il a toujours été évident qu'il était inapproprié d'exposer l'essence de la personne, et il était donc nécessaire de la couvrir ou de l'habiller.

Avant la faute, Adam s'identifiait à son âme, et son corps jouait le rôle d'un « vêtement » pour l'âme. Ainsi, il n'avait pas besoin de couvrir son corps, car le corps était lui-même une sorte de vêtement. En revanche, après la faute, l'identité première de l'homme devint le corps. À partir du moment où il considéra son corps comme le *ikar*, il se sentit gêné du fait qu'il ne soit pas recouvert. Il eut donc besoin d'habits pour se couvrir.



En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Grâce à cette approche concernant le rapport entre le corps et l'âme, on peut comprendre plus profondément ce que signifie déchirer ses vêtements ou se mutiler. Depuis le 'heth de Adam HaRichon, l'homme se focalise principalement sur son corps. Ainsi, lorsqu'une personne meurt, on pourrait penser, à tort, que tout son être est parti à jamais. Mais ceci est une grave erreur – il n'a perdu que son corps, mais son âme existe encore. C'est pourquoi il faut déchirer son vêtement pour se souvenir en temps de peine, que l'essence du regretté parent n'a pas disparu. Seul son corps, qui était l'habit de son âme n'est plus, mais son âme est intacte. Cela explique aussi pourquoi il est interdit de se mutiler. Agir ainsi signifie croire que cette personne cesse complètement d'exister.

Les directives de la Torah vis-à-vis du deuil nous enseignent comment réagir face à la mort, mais aussi quelle est l'attitude correcte à l'égard de la vie. Concernant la mort, nous apprenons qu'elle ne marque pas la fin de l'existence de la personne. Nous reconnaissons que la personne décédée est passée à une sphère supérieure. La mutilation sous-entend la croyance qu'un défunt cesse entièrement d'exister. C'est pourquoi c'est un acte totalement inapproprié.

Quant à la vie, ces leçons enseignent à l'homme qu'il ne doit pas perdre de vue que son âme est son identité profonde et que son corps est un ustensile temporaire dont la tâche est de faciliter le bien-être de l'âme. Ainsi, même s'il faut pourvoir aux besoins essentiels du corps, il ne faut pas voir ce dernier comme une fin en soi, mais plutôt se renforcer pour être en bonne santé physique afin de se lancer dans ses activités spirituelles. Ceci est très difficile, vu l'état de l'homme après la faute de Adam HaRichon ; mais plus la personne renforce sa conviction en la primauté de l'âme, plus elle saura mettre cette leçon en pratique.

Puissions-nous tous mériter de comprendre l'approche de la Thora concernant la vie et la mort.



En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Paracha Rééh : ne pas céder à l'habitude !

Jeudi 16 Août 2012 - Rav Emmanuel MIMRAN - © Torah-Box

Notre paracha Rééh, comme les précédentes, appelle les enfants d'Israël à ne pas abandonner la *thora* et les *mitsvot*. *Moché rabbénou* détaille ce message, en expliquant au peuple les différents dangers qui risqueraient de se présenter lors de leur entrée en terre sainte.

Les versets insistent sur le fait d'accomplir la *thora* « aujourd'hui ». Ce terme « *hayom* » (aujourd'hui) est employé dans la plupart des recommandations et vient nous enseigner un message. Avec l'aide du Ciel, voyons donc le message qu'ont appris les sages de ce mot.

Le talmud apprend d'ici qu'il faut étudier la *thora* avec la même joie et le même entrain que le premier jour où nous l'avons reçue. En effet, l'un de nos plus grands ennemis est "l'habitude". Même si nous prenons conscience de la beauté des *mitsvot* et de la *thora*, le mauvais penchant essaye constamment de nous habituer et de nous faire perdre ainsi le goût pour l'approche de D'.

Après avoir conquis Jérusalem et mis le feu au second temple, Titus était gonflé d'orgueil et d'arrogance. Lors de son retour vers Rome, une tempête menaçait de faire chavirer son navire. Titus dit alors avec insolence : « on dirait que le D' des Juifs n'a de forces que dans la mer, car il a tué Pharaon dans la mer, ainsi que Sissra ». Une voix céleste se fit entendre : « *Rach'a* fils de *rach'a*, une de mes plus petites créatures s'appelle l'insecte. Lorsque tu arriveras sur la terre ferme, tu te mesureras à lui ».

Ainsi, lorsque Titus débarqua de son navire, un insecte fit irruption dans son nez et commença à ronger son cerveau (ou du moins, ce qu'il avait pour cerveau...). Le talmud raconte qu'un jour, Titus passa près d'un forgeron. L'insecte eut peur des coups émis et s'arrêta de ronger le cerveau de son hôte. Titus en fut soulagé, et il décida de placer des forgerons à ses côtés, afin que leurs coups continuent à effrayer l'insecte. Ce stratagème dura un mois, au bout duquel l'insecte arrêta d'avoir peur et continua sa besogne. Ce supplice dura sept ans, jusqu'à la mort de Titus.

Rav Nissim Yagen explique que l'on peut apprendre de cette histoire la force de l'habitude. Il arrive que nous aimions un certain livre ou un certain *rav* et que nous sentions qu'ils nous renforcent dans le service divin. Malheureusement, cette sensation ne peut durer longtemps sans un travail de notre part. La plus grande et la plus belle inspiration peut perdre sa puissance si nous nous y habitons.

C'est d'ailleurs ainsi que nous expliquons la requête du roi David. Celui-ci demandait au Saint-béni-soit-Il : « donne-moi le mérite de passer toute ma vie dans à tes côtés, et de visiter Ta demeure ». Cette demande est à priori contradictoire. En effet, *David hamélékh* désire d'une part, vivre constamment avec D' et d'autre part, il demande aussi de visiter sa demeure (or une visite n'est que temporaire). Nos maîtres expliquent que le roi David suppliait D' de rester toute sa vie dans les maisons d'étude, mais il priait en même temps pour ne pas s'habituer à ce grand mérite et pour toujours garder l'admiration et l'exaltation d'un "visiteur".

[Mon père, mon maître -que D' lui accorde toutes les bénédictions -m'a rapporté une remarque qu'il a entendue de *rav* Nathan Ohayon. Celui-ci constatait que les touristes explorent beaucoup plus le pays que le font les citoyens locaux. Par exemple, il y a plus de touristes à la tour Eiffel que de parisiens. *David hamélékh* priait donc pour étudier la *thora* toute sa vie avec la même curiosité que celle d'un touriste !]

La *thora* nous enseigne qu'il faut lutter pour repousser l'habitude et ne pas succomber à la monotonie. De même, les sages nous enseignent qu'il faut continuellement se renforcer dans l'étude de la *thora* et la prière, afin que celles-ci ne deviennent pas une routine.



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Notons que ce combat n'est à faire qu'au début de notre chemin. En effet, une fois que l'âme s'est purifiée par les *mitsvot* et par la *téchouva*, elle ressent la pureté et la finesse du service divin, et il est donc plus facile de vouloir s'en rapprocher. C'est la raison pour laquelle les justes accomplissent les *mitsvot* avec joie et exaltation. Que le Tout-puissant aide tous ses enfants à se purifier et à atteindre cet amour pour la *thora*, amen.

Afin de réussir à lutter contre ce mauvais penchant qui nous fait perdre notre motivation, voici trois petits conseils.

- La prière : à l'instar du roi David, nous mériterons l'amour des *mitsvot* grâce à la prière. Ne nous affaiblissons pas dans nos prières car elles sont la clé de la réussite dans notre service divin.
- La *téchouva* : en nous séparant des fautes et en multipliant les *mitsvot*, nous purifierons notre âme et nous serons grandement attirés par l'approche de D'. [Si l'on a trébuché '*has véchalom*', il faut tout de suite regretter la faute et réfléchir pour ne pas tomber une seconde fois. Par exemple, si l'on remarque que la négligence sur la *tsniout* a impliqué un relâchement, il faut s'éloigner de ces dangers, encore plus qu'auparavant.]
- l'étude du *moussar* (l'éthique juive et la morale) : il est également possible d'acquérir l'ardeur pour la *thora* en étudiant du *moussar* sur la grandeur des *mitsvot*. Il faut prendre conscience que chaque petit geste, parole ou pensée ont un impact inimaginable. En réservant fermement une ou deux minutes quotidiennes pour cette pensée, D' nous aidera à intensifier notre amour pour Ses *mitsvot*.

Nous sommes dans ce monde pour multiplier les *mitsvot* et agrandir nos mérites. Le mauvais penchant sait que chaque petit effort investi dans les *mitsvot* et dans l'étude de la *thora* est immense. Il combat donc sans relâche pour nous empêcher de servir D' avec entrain.

Il faut absolument se renforcer à travers les trois principes cités plus haut : la prière, la *téchouva* et l'étude du *moussar*. Ainsi, outre la récompense reçue pour chaque instant d'accomplissement de l'une ces trois *mitsvot*, nous multiplierons grandement la qualité et la quantité de nos *mitsvot*.

Prions pour la *téchouva* de notre peuple et pour mériter prochainement la venue du messie, qui pourra être accélérée par notre renforcement, amen.



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Paracha Rééh : le bonheur, dans l'observation de tous les commandements

Mardi 14 Août 2012 - Yonathan BENDENNOUNE - © Hamodia

Accepter les paroles de nos Sages n'est pas évident pour tous. Ainsi, certains acceptent volontiers les prescriptions de la Torah, mais éprouvent plus de difficultés à l'égard des décrets rabbiniques. Un verset de notre paracha vient nous rappeler non seulement l'importance, mais surtout la place qu'occupent les décisions de nos Sages dans les préceptes de la Torah.

Le verset annonce dans la paracha de Rééh : « Observe et écoute tous ces préceptes que Je te donne, afin que tu sois heureux, toi et tes descendants à jamais, parce que tu auras fait ce qui est bon et droit aux yeux de l'Eternel ton D.ieu » (Dévarim 12, 28).

Or, une certaine incohérence règne de toute évidence dans ces mots. Tout d'abord, que signifie « observer » avant même d'avoir « écouté » ? De plus, pour quelle raison le bonheur des générations futures est-il invoqué précisément dans ce verset ? Enfin, il semble incorrect de mentionner dans une seule phrase deux causes pour un même effet : « Observe et écoute afin que tu sois heureux (...) parce que tu auras fait (...) ».

Selon le Or ha'Haïm, ces différentes questions se résolvent lorsque l'on prend conscience du fait que la « sauvegarde » de la Torah réside précisément dans l'obéissance aux préceptes rabbiniques. Car il faut savoir que lorsque nos Sages imposent de nouveaux décrets et élargissent l'étendue de certaines interdictions, ce n'est nullement en vue de nous imposer des « 'houmrot » superflues ou faire preuve d'un zèle accru. Au contraire, toute décision des Sages est en vérité l'unique moyen de conserver la Torah intacte, et d'en préserver l'observance.

Car contrairement à ce qu'on pourrait croire, la Torah ne se conçoit que suivant ce modèle où elle impose des préceptes, qui exigent eux-mêmes, par essence, d'être maintenus à l'aide de barrières supplémentaires ; autrement dit, la Torah a dessiné le contour de lois et d'interdictions, en laissant sciemment le soin aux Sages d'intervenir, et de le rajuster par la suite... Ceci explique le verset de notre paracha : « Observe et écoute » –



Rambam - Hilkhhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



l'observance de la Torah est directement dépendante de l'obéissance aux prescriptions rabbiniques. Car c'est de cette manière uniquement que le respect de la Torah pourra être à jamais préservé, pour toutes les générations à venir.

C'est aussi en ce sens que s'explique la redondance apparente dans notre verset : « Observe et écoute » – si nous acceptons de plein cœur les décrets prononcés par nos Sages, nous aurons alors l'assurance « d'être heureux » et ce, par le mérite d'avoir fait « ce qui est bon et droit aux yeux de D.ieu » – car c'est de cette manière seulement que nous aurons la garantie d'avoir accompli scrupuleusement la volonté de notre Créateur.



Rambam - Hilkhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Paracha Rééh : La Mitsva de Maasser en application

Mercredi 24 Août 2011 - L'équipe TORAH-BOX



Devarim (14, 22) : « Tu prélèveras la dîme de toute la récolte que tu as semé »

Nous avons reçu l'ordre de prendre le Maasser (la dîme) de notre récolte et de l'emporter pour le consommer à Jérusalem quatre fois tous les sept ans, c'est ce qu'on appelle "Maasser cheni". A notre époque, ne pouvant plus amener notre "Maasser" au Temple qui n'existe plus, comment applique-t-on ce commandement ? Avant de répondre à cette question, expliquons tout d'abord le sens de cette prescription. Hachem nous a choisis et désire que nous étudions tous la Torah et que nous connaissions ses commandements. Malheureusement, nous nous laissons attirer par ce qui est matériel, et ne nous intéressons pas à l'étude de la Torah, comme il se devrait. Chaque communauté ne possède donc qu'une poignée d'érudits, et ces derniers ne sont consultés que rarement par les gens de leur ville. Même s'ils les entendent souvent parler, notamment à la synagogue, en rentrant chez eux, ils oublient tout. Hachem, qui connaît la nature profonde de l'homme, souhaitait qu'à l'époque du Beth Hamikdash, un représentant de chaque famille effectue régulièrement un pèlerinage à Jérusalem, car c'était un lieu où tout le monde connaissait la Torah. Comment nous imposer ce séjour à proximité du Saint Temple ? En nous demandant de consommer le "Maasser", c'est-à-dire une partie de nos possessions, à Jérusalem. Il n'y a en effet pas de doute, chacun cherche à fixer sa demeure à l'endroit où se trouve sa parnassa. Ainsi, quand un individu arrivait à Jérusalem, il consommait sur place les fruits du Maaser Cheni qu'il avait apporté. Là n'était cependant pas sa nourriture essentielle. Il se remplissait, en effet, surtout de l'enseignement des Sages qui se trouvaient sur place, et qui connaissaient la Torah. Chacun étudiait donc pendant son séjour, afin de revenir quelques semaines plus tard dans son foyer rempli de connaissances. De cette façon, un sage qui connaissait la Torah, et qui la répandait, résidait dans chaque maison d'Israël. Ce guide mettait en garde chaque membre de sa famille, et c'est ainsi que l'on ne trouvait aucune faute dans ce foyer. Le pays se remplissait donc naturellement de la connaissance de Hachem, et les juifs méritaient que se réalise la promesse de notre Créateur : « Je placerai Ma résidence parmi vous... vous serez Mon peuple et Moi Je serai votre D.ieu. » Si aujourd'hui le Temple n'existe plus, nous pouvons néanmoins atteindre l'objectif que nous a fixé Hachem. En rentrant dans des endroits saints comme les synagogues ou les maisons d'étude, et en apprenant sur place la façon de se comporter et les Mitsvot à réaliser au contact des érudits, nous nous remplissons de connaissances qui nous permettent ensuite de devenir, chacun dans notre foyer, un guide pour nos femmes et nos enfants. Nous enverrons aussi nos fils étudier la Torah et l'accomplir. Ainsi, nous réaliserons le but de la Mitsva, et nous mériterons, dans chaque maison, d'élever des enfants qui feront la gloire du peuple d'Israël, dont il est dit « Israël en qui Je me glorifie ». Quand Hachem verra nos efforts pour accomplir Sa Torah, Il nous rendra le Temple, et nous délivrera totalement, rapidement et de nos jours, Amen.

>> **Chaque semaine, recevez des enseignements sur la [Paracha de la semaine](#) avec "[Chavoua Tov](#)" !**



Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions